

Plan jeunes – synthèse du volet cohésion

1. Faciliter l'entrée dans la vie professionnelle

- **Un coup de pouce pour accélérer l'embauche des jeunes** : une compensation de charge de 4 000 euros pour tout jeune recruté entre août 2020 et janvier 2021.
- **Une prime pour favoriser l'alternance** : une aide exceptionnelle de 5 000 euros pour recruter un alternant mineur ou de 8 000 euros pour recruter un alternant majeur.
- **Des missions d'utilité sociale pour des jeunes en quête de sens** : 100 000 missions de service civique supplémentaires pour permettre à des jeunes de s'engager dans des associations.
- **D'autres mesures** : 2 000 emplois FONJEP en appui des associations pour se développer et se consolider et 1 000 jeunes recrutés dans des T.P.E. et P.M.E. sur des métiers centrés autour de la transformation écologique des modèles économiques.

2. Orienter et former les jeunes vers les secteurs et métiers d'avenir

- **Former aux métiers d'avenir grâce au PIC** : 100 000 nouvelles formations qualifiantes ou pré-qualifiantes proposées aux jeunes sans qualification ou en échec dans l'enseignement supérieur.
- **D'autres formations** : 16 000 formations dans le secteur du soin et 35 000 formations numériques pour les jeunes non-qualifiés.

3. Accompagner les jeunes éloignés de l'emploi en construisant des parcours sur mesure

- **Un renforcement des contrats aidés comme outils d'inclusion** : 20 000 « Parcours Emploi Compétences - jeunes » et 10 000 « Contrat Initiative Emploi - jeunes ».
- **Une augmentation importante des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi** : progression de 50% des places en Garantie jeunes (cible de 150 000) et 80 000 Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA) supplémentaires.
- **Un accompagnement Intensif Jeunes mis en place au sein de Pôle emploi doublé.**